COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Vendredi 27 mars 2026

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2026 -2027 : les inscriptions débutent à partir du 1er avril

Dès le 1er avril 2026 // Alençon

Dès l'âge de 3 ans, les enfants doivent suivre une scolarité en maternelle. Les inscriptions dans les écoles publiques doivent s'effectuer auprès du service Éducation de la Ville d'Alençon.

Sont concernés :

- Les enfants nés en 2023
- Les enfants nouvellement domiciliés à Alençon, qui feront leur première rentrée dans une école publique de la ville
- Les enfants alençonnais qui changent d'école sur Alençon en raison d'un déménagement
- Les enfants jamais scolarisés (instruction à domicile) ou jusqu'à présent scolarisés en établissement privé et qui feront leur première rentrée dans une école publique alençonnaise

Sous réserve de l'obtention d'une dérogation, sont également concernés :

- Les enfants domiciliés à Alençon, que leurs familles souhaitent scolariser dans une autre école publique que celle de leur secteur (définie par la carte scolaire)
- Les enfants non domiciliés à Alençon, que leurs familles souhaitent scolariser pour la première fois dans une école publique alençonnaise.

Les inscriptions sont possibles **dès le mercredi 1er avril** sur le portail de démarches en ligne de la Ville d'Alençon accessible depuis le site internet : www.alencon.fr.

Portail démarches en ligne

En cas de difficulté ou pour toute demande de dérogation, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du service Éducation qui vous accueille :

- À l'annexe de la mairie La Rotonde, 6-8 rue des Filles Notre Dame, jusqu'en mai
- À la Halle au blé, de juin à septembre

▶ **Contact**

Service Éducation
serviceeducation@ville-alencon.fr – Tél. 02 33 32 41 00

CONTACT PRESSE
Service Communication
02 33 32 40 58 // communication@cu-alencon.fr

www.alencon.fr